Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20230628-2023_0170-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 juin 2023
Extrait des délibérations n°23

Date de convocation : le 21 juin 2023. Date d'affichage : le 21 juin 2023

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 28 juin 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente de TOURVILLE-LA-CAMPAGNE.
➢ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON – Maire de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.

Membres en exercice : 56 Présents : 46 Pouvoir (s) : 2
Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE – CANAPPEVILLE – LE BOSC-DU-THEIL – LE TILLEUL-LAMBERT – SAINT MESLIN-DU-BOSC.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	*BRIZARD Marie-Odile - Excusée*
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	*CHECA Marie-France*
BROSVILLE	*ROMET Marc - Excusé*	*LECOMTE Béatrice – Excusée*
CANAPPEVILLE	*DUVAL Laurence – Excusée –* POUVOIR : Martine SAINT LAURENT- HOUETTEVILLE	*SERGENT Agnès - Excusée*
CESSEVILLE	DEBUS Alain	*POISSON Virginie*
CRESTOT	LOUIS Christine	*PATTEY Philippe*
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	*DAUTRESME Thierry*
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	*GRILLE Aline*
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	*BUISSON Sébastien - Excusé*
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	*PLESSIS Elisabeth - Excusée*
ECQUETOT	LONCKE Didier	*RICHARD Didier*
EMANVILLE	DULUT Thierry	*DUMONT Françoise - Absente*
EPEGARD	DEMARE Pascal	*PAYAN Jean-François*
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	*BRIOSNE Maurice*
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	*BOISRENOULT André*
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	*SOENEN Bruno - Excusé*
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	*LAWANI Nicolas - Excusé*
HECTOMARE	PLOYART François	*DUGORD Jean-Pierre - Excusé*
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	*LEGRAND Catherine - Excusée*
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	*MAUGUY Jean-Luc - Excusé*
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	*PORTE Michel - Excusé*
LA PYLE	*PILETTE Gérard - Excusé*	ROUSSIAU Yann
LE BOSC-DU-THEIL	*VALLEE Laurent - Excusé* *RECULARD Sandrine - Excusée* *BERTHELIN Giovanni - Excusé*	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – DAVOUST Francis – LE MERRER Anita – LEROY Hélène - ONFRAY Didier. *DETAILLE Edouard – Excusé :* POUVOIR Francis BRONNAZ *LEVAVASSEUR Katiana – Excusée* *LOPEZ Brigitte – Excusée*	
LE TILLEUL-LAMBERT	*GAVARD-GONGALLUD Jean-François - Excusé*	*LEMARCHAND Fabien - Excusé*
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	*MOULIN Martial - Excusé*
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	*LECOUTEUX Laëtitia*
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	*GAILLARD Thomas*
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	*GARREAUD Virginie – Excusée*
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	*ORONA Thierry*
ST MESLIN-DU-BOSC	*BONNEAU Christian - Absent*	*JOUEN Eric - Absent*
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	*MORISSET Maryse – Excusée*
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	*CAUCHOIS Isabelle*
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	*CHOMONT Hélène - Excusée*
VILLETTES	RAIMBOURG Guy	*ROBACHE Arlette*
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	*BRIANT William - Excusé*
VITOT	LELARGE Joël	*LEBOURG Yann - Excusé*

Formant la majorité des Membres en exercice

Date de publication : 03 JUIL. 2023

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20230628-2023_0170-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°23

VOIRIE

Objet : Voirie – Définition de l'intérêt communautaire – Modifications – Intégration nouvelles voiries

Lors du conseil communautaire du 9 décembre 2021, il a été procédé à une modification les conditions de définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie. Il est dorénavant pris en compte des éléments techniques pour définir cet intérêt communautaire et il est listé l'ensemble des voiries reconnues d'intérêt communautaire. Par ailleurs, il a été défini une procédure pour instruire les demandes de qualification de voiries en voiries d'intérêt communautaire.

Aussi, de nouvelles voiries remplissent les conditions pour être qualifiées de voirie d'intérêt communautaire :
- Epégard : chemin de l'Escalier : 155 mètres linéaires représentant 620 m² – prise en compte d'une portion supplémentaire en voirie d'intérêt communautaire de ce chemin,
- Epégard : chemin des Parfondettes : 79 mètres linéaires représentant 237 m²,
- Bérengeville-la-Campagne : rue de la Mare du Moulin : 117 mètres linéaires représentant 339m²,
- Bérengeville-la-Campagne : chemin des Houlettes : 135 mètres linéaires représentant 540 m² – prise en compte d'une portion supplémentaire en voirie d'intérêt communautaire de ce chemin,
- Crestot : chemin du Paradis : 60 mètres linéaires représentant 117m²,
- Criquebeuf-la-Campagne : chemin du Paradis : 60 mètres linéaires représentant 117 m².

Aussi, afin de prendre en compte ces nouvelles voiries d'intérêt communautaire, il est nécessaire de modifier l'annexe n°1 du document définissant l'intérêt communautaire de la voirie (cf. annexes). Il est donc proposé au conseil communautaire d'ajouter les six voiries ci-dessus au recensement des voiries d'intérêt communautaire listées dans l'annexe n°1 du document intitulé modalités d'exercice de l'intérêt communautaire voirie.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu la délibération du conseil communautaire n°10 en date du 9 décembre mars 2021 portant sur la définition de l'intérêt communautaire lié à la Voirie,
Vu l'avis favorable de la commission Voirie du 21/02/2023,
Vu l'avis favorable de la conférence des maires du 11/04/2023,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 12/06/2023,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le présent rapport de présentation ci-dessus,
- décide de reconnaître les voiries suivantes comme voirie d'intérêt communautaire selon les prescriptions techniques définies par délibération du conseil communautaire du 9 décembre 2021 :
- Epégard : chemin de l'Escalier : 155 mètres linéaires représentant 620 m² – prise en compte d'une- portion supplémentaire en voirie d'intérêt communautaire de ce chemin,
- Epégard : chemin des Parfondettes : 79 mètres linéaires représentant 237 m²,
- Bérengeville-la-Campagne : rue de la Mare du Moulin : 117 mètres linéaires représentant 339m²
- Bérengeville-la-Campagne : chemin des Houlettes : 135 mètres linéaires représentant 540 m² – prise en compte d'une portion supplémentaire en voirie d'intérêt communautaire de ce chemin,
- Crestot : chemin du Paradis : 60 mètres linéaires représentant 117 m²,
- Criquebeuf-la-Campagne : chemin du Paradis : 60 mètres linéaires représentant 117 m²,
- décide ainsi de modifier l'annexe 1 du document portant modalités d'exercice de l'intérêt communautaire voirie pour prendre en comptes lesdites nouvelles voiries d'intérêt communautaire,
- autorise le président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 46 voix Pour – 2 Absentions

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

Date de publication : 03 JUIL. 2023